



«Les fabricants inventent toutes sortes d'excuses pour produire des objets jetables»

Ce semestre, le Forum de recherche sociologique 2019 organisé par la faculté de sociologie de l'Université de Genève, traite du thème de la consommation durable et éthique. Le 12 mars, une conférence s'articulait autour du sujet de l'obsolescence programmée et de l'éco-design. Elle a permis un dialogue entre intervenants des milieux universitaire, associatif, entrepreneurial et représentants de la Ville de Genève afin de réfléchir aux engagements en matière de consommation.



LES FABRICANTS disent que l'innovation est un privilège, que toute chose a une fin et que les consommateurs aiment le changement, plutôt que d'avouer que les compétences de l'appareil sont limitées.



LAUREN HOSTETTLER

Si la question de la durabilité et de la production se pose dès la révolution industrielle, le sujet de l'obsolescence programmée est bien plus récent, comme l'explique Jeanne Guien, doctorante en philosophie à l'Université de la Sorbonne. «On a d'abord parlé de l'obsolescence humaine face à la machine. Cela marque, dès le XIX^{ème} siècle, le début de la réduction de vie des objets de consommation et continue au XX^{ème} siècle, avec la consommation de masse. Les fabricants ont inventé toutes sortes d'excuses comme l'hygiène, la sécurité, etc. pour produire des objets jetables et remplaçables», explique la doctorante. Les thématiques de l'écologie et du gaspillage sont récentes. En 2010, l'association Amis de la Terre parle pour la première fois d'obsolescence planifiée. En 2014, la France vote une loi inscrivant l'obsolescence programmée comme un délit. «L'obsolescence programmée concerne les objets que l'on voudrait continuer d'utiliser, mais qui ne fonctionnent plus», intervient Laurianne Altwegg, responsable environnement à la Fédération romande des consommateurs (FRC). «Il faut faire la différence entre un coton-tige à usage unique et une machine à laver, supposée durer dans le temps.»

UNE MULTITUDE DE LABELS

«Les notions d'innovation et de croissance ont éclipsé les questions concernant le gaspillage. Les fabricants disent que l'innovation est un privilège, que toute chose a une

fin et que les consommateurs aiment le changement, plutôt que d'avouer que les compétences de l'appareil sont limitées», indique Jeanne Guien. L'obsolescence programmée ne concerne pas seulement la diminution des capacités de l'objet, mais également l'impossibilité d'effectuer des mises à jour ou de se procurer des pièces de rechange. Les labels et la transparence sur les produits deviennent nécessaires pour que les consommateurs ne se sentent pas trompés. Pour l'universitaire, la tendance actuelle est la lutte par l'information. Ces labels et certifications peuvent influencer le comportement d'achat. Elle met toutefois en garde contre la qualité de ces labels. En cause, la difficulté de mesurer la durée de vie des objets, des critères trop peu nombreux pour être pertinents et un choix d'unités de mesure trop flou.

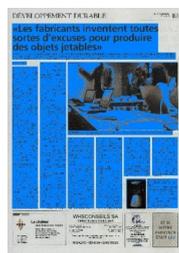
Laurianne Altwegg nuance: «Le label est la première chose que les consommateurs voient. Ce qui est le plus compliqué, c'est de savoir lesquels sont les plus fiables». Elle dénombre un trop grand nombre de certifications aux critères multiples qui ne se recoupent pas forcément et qui ne sont pas tous indépendants (certains fabricants font leurs propres tests et ont leurs propres normes). «Le label est une plus-value. Par exemple, Naturafarm respecte le bien-être animal. En revanche, les critères changent selon les produits: ils ne seront pas les mêmes pour un frigo ou pour une cuisinière.» «Simuler l'usage d'un objet peut-il garantir sa durée?» inter-

roge Jeanne Guien. Laurianne Altwegg répond: «La durée de vie peut être calculée. A titre d'exemple, le nombre d'heures de vie d'une ampoule est clairement indiqué». De plus, les bases légales devraient sanctionner le fabricant si la norme n'est pas respectée.

RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Jeanne Guien constate un biais entre les reproches fait aux individus, aux industriels et aux Etats: «On laisse de côté beaucoup d'objets et de matériaux, comme les bus ou le béton». Anahide Bondolfi, fondatrice et directrice d'Abecco, une entreprise de conseil, de formation et d'audit sur différentes thématiques du développement durable des produits, rappelle que les gros acheteurs ont plus de poids pour faire pression: «En Suisse, beaucoup d'efforts sont faits sur les achats publics, qui représentent quarante milliards de francs». Une nouvelle législation est en vigueur pour promouvoir les achats durables, depuis fin 2018. Julien Reinhard, du Service Agenda 21 de la Ville de Genève et coordinateur de ge-repare.ch, explique que des appareils professionnels (médicaux, par exemple) sont plus durables que ceux destinés au grand public.

La FRC reçoit de nombreuses plaintes de consommateurs scandalisés par la perte de performance de leurs objets ou qu'ils soient irréparables. «Le vrai problème est le rapport de force entre les consommateurs et les entreprises», observe Laurianne Altwegg. «En étant relais de la critique,



la FRC devient une voix pour les actions collectives, qui ont plus de poids qu'un individu.» La FRC tente également de faire modifier les bases légales, mais le processus prend du temps. En France, il est obligatoire d'afficher la durée de vie d'un appareil, depuis 2014. En Suisse, la conseillère nationale valaisanne Géraldine Marchand-Balet (PDC) a déposé un texte pour mieux protéger les consommateurs. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat. Une première, fait remarquer Laurianne Altwegg.

ACTIONS DURABLES EN AUGMENTATION

Lorsqu'un objet est envoyé à la déchetterie, ses composants sont d'abord broyés, puis séparés. Ecarter les polluants des autres éléments est une étape complexe, car les polluants ne sont pas toujours mentionnés comme tels par les fabricants, explique Anahide Bondolfi. L'éco-design est une stratégie pour contrer l'obsolescence programmée, permettant de

faciliter le recyclage. Ce terme désigne un modèle de fabrication simplifié à démonter, qui aide à la réparation, mais aussi à isoler les polluants du reste des composants du déchet. Pour Julien Reinhard, il est possible de travailler sur les questions de développement durable et la durée de vie des objets. Le projet ge-repare.ch fait travailler quelques deux cents réparateurs professionnels sur huit communes genevoises: «Ge-repare.ch est axé sur des biens du quotidien comme les vêtements, les chaussures, l'électro-ménager, les téléphones ou les meubles». En 2018, la plateforme en ligne a enregistré plus de trente mille recherches de réparateurs. «La vente reste plus lucrative que la réparation, mais les actions durables se multiplient, comme le développement de nouveaux acteurs économiques, tel Abeco ou La Manivelle, une coopérative de location d'objets.» Laurianne Altwegg donne l'exemple de Fnac Darty, en France, qui

propose un baromètre des services après-vente de leurs fournisseurs, «qui constitue une base de données fiable, surtout lorsque la réparabilité est un critère important avant l'achat». ■



Un magasin d'électroménager peut-il refuser de reprendre un appareil usagé?

Légalement, les enseignes sont tenues d'accepter les déchets électroménagers. Laurianne Altwegg indique que les enquêtes de la FRC concernant les processus de recyclage sont toujours satisfaisantes. «Ce procédé n'est pas contraignant», ajoute Anahide Bondolfi, «car la taxe de recyclage, qui se monte à quelques francs, est reportée sur le prix d'achat».